



Orientation : vers un nouveau lien lycée-université

Entretien avec Cécile Lecomte, vice-présidente de l'Université de Rennes 1, présidente de la COURROIE (Conférence Universitaire en Réseau des Responsables de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle).



Cécile LECOMTE

Quel est le sens du travail de la COURROIE ?

L'association réunit l'ensemble des acteurs de l'orientation et de l'insertion du monde universitaire. Elle a vocation à développer des programmes d'actions : échanges de bonnes pratiques, formations des personnels, groupes de réflexions thématiques, conférences, journées nationales de l'orientation et de l'insertion professionnelle, mais également à être l'interlocuteur des instances telles que la DGESIP, la Conférence des Présidents d'Université ou encore le cabinet de la ministre.

Quelles sont vos relations avec les établissements du second degré ?

Depuis 10 ans, et année après année, le rapprochement lycée-université

s'est fait de plus en plus présent suite à des politiques ministérielles (Plan « Pécrisse », loi ORE) et académiques renforçant la logique des parcours Bac-3, Bac+3, avec comme objectif clairement affiché la réussite de tous les étudiants en Licence.

L'idée pour nous est de créer du lien en institutionnalisant les relations lycée-université. Nous devons avoir un objet commun « le lycéen devenant étudiant » et lui permettre de réussir dans un environnement choisi, connu et maîtrisé.

Pendant longtemps, l'université a eu le sentiment (à tort ou à raison) d'être un prestataire de service vers qui les lycées se tournaient essentiellement pour obtenir de l'information sur les poursuites d'études avec, ici et là, la naissance d'actions visant à favoriser l'adaptation à l'enseignement supérieur.

Nous sommes entrés dans une nouvelle ère où les actions sont le plus souvent co-construites entre lycées et universités et s'inscrivent réellement dans ce continuum Bac-3, Bac+3. Les exemples de collaboration sont nombreux et divers, que ce soit, par exemple, à Saint-Étienne (échanges de services entre professeurs), Créteil (Cordées de la réussite), La Rochelle ou Rennes (immersions plus ou moins longues durant les vacances, Amphis



Philippe DEBRAY, ESN
Commission Éducation & Pédagogie

lycéens) etc. Que les actions se déroulent sur le temps scolaire ou durant les vacances, nous constatons que le travail de rapprochement se construit sous des formes différentes mais avec le souci toujours partagé de voir mieux réussir le futur étudiant.

Ce rapprochement entre second degré et université a-t-il permis de mieux prendre en compte les « oui, si » formulés dans les réponses de Parcoursup ?

Il s'agit ici de repérer, d'identifier les lycéens qui ne répondent pas totalement aux attendus de la formation en raison de leur parcours initial mais qui, en revanche, montrent une grande motivation pour la formation choisie. Un travail en amont avec les lycées d'origine est très important pour bien identifier ce type de candidature (résultats, projet motivé, intérêts) que l'on cible avec la fiche avenir. Le « oui si » peut alors être une véritable opportunité pour le lycéen qui affiche une réelle

motivation et la fiche avenir peut servir son projet si elle devient une source de dialogue, sur la base d'une construction raisonnée de son parcours, et ce toujours dans un climat de confiance.

Dans le cas du « oui, si », quel est le type d'accompagnement offert au lycéen devenu étudiant ?

Je dirais qu'il existe deux types d'accompagnement et d'aménagement des parcours à l'université pour ces étudiants.

Pour l'essentiel de la population dont l'entrée dans telle ou telle formation est conditionnée par un « oui, si », le cursus se fera sans allongement de la durée des études. L'étudiant dans ce cas de figure aura en revanche accès à des dispositifs de suivi spécifiques :

- Aide méthodologique ;
- Soutien disciplinaire spécifique (en présentiel ou en ligne) ;
- Tutorat et accompagnement au projet personnel ;
- Suivi spécifique.

Pour d'autres étudiants, le « oui si » est marqué par un allongement de la durée du cursus, L1 en 2 ans avec un programme adapté et l'ajout de contenus spécifiques, ou une licence construite sur 4 ans avec un réel étalement des enseignements, des connaissances et compétences à maîtriser. Cette organisation offre au jeune un temps supplémentaire pour construire son travail personnel et lui permet de mieux assimiler tous les apports méthodologiques nécessaires à la réussite dans l'enseignement supérieur.

Avec la mise en œuvre de la réforme du lycée où les élèves, dès la fin de la classe de 2^{nde}, ont un choix à faire entre les différents enseignements de spécialité et le cycle terminal où ils devront mieux connaître les attendus des formations de l'enseignement supérieur pour construire leur parcours, comment pensez-vous que vont évoluer les relations entre lycées et universités ?

Dans l'académie de Rennes, nous venons d'être lauréats de l'appel à projet territoire d'innovation pédagogique, volet orientation, accès à l'enseignement supérieur dans le cadre du PIA3.

Bretagne Réussite Information Orientation a un objectif très structurant sur 10 ans. Il est le fruit d'une ambi-



tion partagée par les 4 universités de Bretagne (Rennes 1, Rennes 2, Bretagne Occidentale et Bretagne Sud), l'académie de Rennes et la région Bretagne. L'objectif à 10 ans est que tous les lycéens bretons et publics associés aient une image positive de l'orientation, qu'ils aient le sentiment d'avoir été pleinement accompagnés, qu'ils soient devenus acteurs de leur parcours, et enfin, qu'ils aient le pouvoir d'agir sur leur vie professionnelle. Nous bénéficions d'une habitude maintenant ancienne de travail collaboratif secondaire-supérieur et de collaboration avec la région dans le cadre du service public régional de l'orientation. Tout cela a été à l'origine de la construction de notre projet.

Notre ambition est de créer une culture commune de l'orientation à l'échelle de l'ensemble des acteurs qui gravitent autour des élèves et étudiants de notre territoire académique pour développer, tout au long du cursus, les compétences à s'orienter des élèves, atout majeur dans une perspective d'orientation tout au long de la vie.

Nous avons la chance que ce projet soit activement soutenu par le recteur Emmanuel Ethis puisqu'il l'a inscrit au cœur du nouveau projet académique.

Nous allons poursuivre le développement d'un réseau académique des acteurs de l'orientation enseignants, professionnels de l'orientation du secondaire et du supérieur, chefs d'établissement, corps d'inspection, et mettre en place grâce au financement du PIA 3 un plan de co-professionnalisation. Nous savons d'ores et déjà pouvoir compter sur une forte implication du monde socio-économique dans cette démarche.

Si l'élève doit être acteur de son parcours, le diagnostic territorial montre, comme dans beaucoup de régions, une grande diversité dans l'accès à l'ensei-

gnement supérieur parfois marquée par un manque d'ambition chez nos jeunes.

Nous allons donc coproduire des ressources pédagogiques pour développer cet apprentissage du métier de l'élève puis de l'étudiant, pour travailler les compétences à s'orienter et, pour cela, nous allons bénéficier de l'appui d'une équipe de recherche du laboratoire de psychologie Cognition, Comportement, Communication (LP3C).

Le développement et la diffusion de cette approche vont être soutenus par une plateforme numérique unique à l'échelle du territoire. Cette plateforme IDEO, portée par la Région, co-construite par l'ensemble des acteurs, sera l'entrée unique pour tous les publics en matière d'orientation.

De plus, grâce à l'appui des équipes de recherche en intelligence artificielle de l'IRISA (Institut de Recherche en Informatique et Systèmes Aléatoires), en partenariat avec Qwant, nous allons développer un moteur de recherche original en matière d'orientation qui s'appuiera sur des bases de données fiabilisées en lien avec l'ONISEP.

Cette plateforme sera une ressource en matière d'informations sur les métiers et formations et elle permettra la mise en relation entre pairs, la diffusion sur tout le territoire d'une large offre d'immersions dans les formations, en milieu professionnel (tant pour les élèves que pour les professionnels), un espace personnel permettant le développement de l'approche portfolio chez les élèves/étudiants.

Nous n'en sommes encore qu'à l'amorce de ce projet mais les attentes sont fortes sur tous les territoires de l'académie et une vraie dynamique collective (secondaire, supérieur, région) prend naissance. Tout cela est très enthousiasmant... □

PIAL : des leviers de pilotage à ne pas laisser passer ?

Damien Ragueneau est directeur du Pôle Petite enfance, Enfance et Adolescence de l'UNAPEI 17. Audrey Chanonat l'a rencontré, dans l'optique d'échanger avec lui sur la mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés. Au-delà des difficultés d'organisation rencontrées sur le terrain (nombreuses, récurrentes, parfois lassantes cf. Direction 266) et qui interrogent profondément sur le métier de chef d'établissement, il est important de prendre le temps de se poser : et si les PIAL étaient également une réponse possible à nombre de nos interrogations ? S'ils apportaient des solutions pédagogiques pertinentes à la question de l'hétérogénéité et, par extension, à celle de la grande difficulté scolaire ? Damien Ragueneau a répondu très volontiers aux questions de la commission nationale Éducation & Pédagogie du SNPDEN.



Audrey CHANONAT
Commission
Éducation & Pédagogie

Audrey Chanonat : M. Ragueneau, pourriez-vous retracer en quelques mots l'histoire des Instituts médico-éducatifs ? Quelle est leur origine ? Comment sont-ils nés ?

Damien Ragueneau : Les IME regroupent les IMP (Instituts Médico-pédagogiques) et IMPro (Instituts Médico-professionnels). Ils participent à l'éducation, dispensent des soins et une éducation adaptée aux enfants et adolescents de 3 à 20 ans ; les tranches d'âges varient selon les établissements. Les IME sont le plus souvent à gestion associative. Cependant les Agences Régionales de Santé (ARS) exercent un contrôle continu sur les activités, les pratiques et la gestion administrative et financière. Ils sont spécialisés, selon le degré et le type de handicap du public accueilli. L'accueil se fait soit en internat, soit en externat, soit en semi-internat et parfois en accueil temporaire. Les IME sont régis par l'annexe XXIV au décret n° 89-798 du 27 octobre 1989 et la circulaire n° 89-17 du 30 octobre 1989 et sont également soumis



Damien RAGUENEAU

« Après 12 ans dans le secteur de la protection de l'enfance en tant qu'éducateur spécialisé, chef de service et directeur, j'exerce depuis bientôt 10 ans en tant que directeur du Pôle Petite Enfance, Enfance, Adolescence de l'Unapei 17 (2 IME et 1 SESSAD pour un total de 119 places en établissement et 62 places de services). Au quotidien, nous accompagnons 200 enfants en moyenne de 0 à 20 ans présentant un retard mental léger, moyen et sévère, ou présentant des Troubles du Spectre Autistique (TSA). Dans ce cadre, le pôle dispose de

7 dispositifs scolaires de type Unités d'enseignement (6 UE sont externalisées de la maternelle au collège) pour les jeunes en établissements. Pour les autres, nous travaillons avec différentes formes de scolarisation allant des classes ordinaires avec ou sans AESH ou en ULIS pour les jeunes du SESSAD.

Pour accompagner tous ces jeunes, 125 professionnels favorisent au quotidien l'inclusion scolaire. Néanmoins, certains d'entre eux ne bénéficient pas d'un temps scolaire permettant leur inclusion en raison de leurs troubles ou de leur manque d'intérêt pour les processus d'apprentissages pédagogiques. L'inclusion dans la cité est également un des objectifs majeurs pour tous. L'inclusion scolaire est un moyen pour permettre à chaque jeune de développer des compétences de base (lecture, écriture, calcul), mais aussi des compétences de socialisation au sein du système scolaire, notamment l'apprentissage par mimétisme des codes sociaux. ».

aux obligations de la loi du 2 janvier 2002. Ils ont une existence légale en France depuis le début des années soixante. Les premiers ont été créés dans un contexte très particulier ; ce sont les associations de parents qui ont fait en sorte qu'ils soient ouverts. C'est par exemple le cas de l'IMP de Port-Neuf, en 1961, sous l'égide de parents d'élèves volontaires pour faire avancer la question de l'intégration scolaire des enfants handicapés (pas encore l'inclusion, on en est loin à cette époque). En 1975, la première grande loi française sur le handicap acte le financement et la reconnaissance de ces établissements par l'État.

AC: Quels enfants accueillez-vous dans votre IME? Quelles difficultés rencontrent-ils?

DR: Ce sont des enfants qui souffrent de troubles des fonctions cognitives légers à sévères. Ils ont souvent des profils très dysharmoniques. Ils connaissent aussi des difficultés d'apprentissage et d'intégration sociale. La déficience sévère est révélée par des scores (notamment au test WISC) inférieurs à 35, la déficience moyenne à moins de 55 et légère à moins de 70. Nous accueillons tous ces types d'enfants, quels que soient leur âge et leurs particularités.

AC: Quel est votre rôle au sein de l'IME?

DR: Je suis directeur de l'ensemble des établissements du Pôle Enfance de l'Unapei 17. Mon rôle est tout à fait comparable à celui des chefs d'établissement de collège et lycée. Mais je coordonne l'action d'éducateurs plutôt que d'enseignants. J'assure le lien organisationnel, la gestion financière, celle des ressources humaines, des projets personnalisés de scolarisation, l'accueil et l'accompagnement des enfants

AC: Quelle est l'organisation de vos services? Quelle est l'évolution de vos moyens et du nombre d'élèves accueillis?

DR: Les personnels de l'IME se composent à environ 70 % de personnels éducatifs (éducateurs spécialisés, moniteurs éducateurs), 20 % de personnels paramédicaux (psychiatres, psychologues enseignants spécialisés, psychomotriciens, ergothérapeutes...), 10 %

d'administratifs et comptables. La structure se décompose en trois pôles, un SESSAD (0 à 20 ans) et deux IME (un pour les enfants de 4 à 12 ans, et un pour ceux de 10 à 20 ans). Le parcours est très fluide entre les différents dispositifs, ainsi qu'avec les unités d'enseignement (UE) externalisées. Cela permet avant tout de répondre aux besoins des enfants.

Le nombre de places total est resté à peu près stable pour nous, avec cependant une organisation différente : nous prenons en charge plus d'enfants qu'auparavant, mais sur des temps moins longs et plus souples. Nous sommes passés d'un poste temps plein d'enseignant sur l'IME à quatre ces dernières années. Aujourd'hui, il n'y a pas assez d'enseignants spécialisés pour couvrir l'ensemble des besoins. Il faut noter cependant que la situation est très inégale en fonction des départements, et de la volonté de partenariat des structures de l'Éducation nationale. J'étais le mois dernier en réunion à Paris avec mes confrères. Ils parlent d'une évolution très nette depuis 2009, avec de réelles disparités : dans le Grand-Est, globalement, c'est plutôt positif. Paris est au contraire en difficulté. Mais en général, les moyens augmentent depuis 2010, encore plus depuis 2015.

Le département 17 a manifesté une véritable volonté de répondre aux besoins de scolarisation des enfants relevant du handicap. Les moyens ont suivi.

AC: Quels liens entreteniez-vous avant la création des PIAL avec les structures scolaires, les écoles, les collèges?

Quels partenariats existaient entre vos structures et l'Éducation nationale? Arriviez-vous à mettre en place un travail collaboratif pour le suivi des élèves?

DR: Il existait jusqu'à présent des Unités d'enseignement externalisées (UE). Nous, professionnels du suivi des élèves en situation de handicap, y avons toujours vu une occasion réelle d'inclure le jeune dans le dispositif scolaire classique pour lui permettre d'apprendre et d'acquérir les codes sociaux. De plus, l'organisation de ce type d'unité permet un échange réel entre les collègues : l'enseignant spécialisé est, parfois tous les jours, en salle des professeurs, de même pour les éducateurs. Ils sont sollicités pour un regard plus précis, plus « professionnel » sur le champ du handicap et le suivi des élèves à besoins particuliers. Leur présence dans les établissements a eu des effets parfois très positifs : faire changer le regard de la communauté éducative sur le champ du handicap, non pas forcément sur le plan des adaptations pédagogiques (encore que...) mais bien plus sur la manière d'aborder l'inclusion de ces enfants, leur place dans la communauté scolaire, leur apport à la culture de la différence. Ces évolutions ont bien souvent bénéficié à tous les élèves à besoins particuliers.

Unités d'enseignement :
qu'est-ce que c'est?

L'arrêté du 2 avril 2009 précise le fonctionnement des Unités d'enseignement et la nécessité d'établir une convention entre l'établissement médico-social ou sanitaire et les établissements scolaires. « Les unités d'enseignement définies aux articles D. 351-17 et 18 du Code de l'éducation mettent en œuvre tout dispositif d'enseignement visant à la réalisation des projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés ou souffrant d'un trouble de la santé invalidant, prévus à l'article D. 351-5 du Code de l'éducation, dans le cadre des établissements et services médico-sociaux mentionnés au 2° du I de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles ou des établissements de santé mentionnés au livre I^{er} de la sixième partie du Code de la santé publique. » Dans plus de la moitié des cas, l'unité d'enseignement externalisée est antérieure à l'arrêté de 2009. Il s'agit donc d'un héritage historique. Presque un quart des UE externalisées (23 %) existaient déjà en interne avant d'être externalisées. Les créations directes d'UE externalisées postérieurement à l'arrêté ne représentent qu'une minorité (16 %).

CNSA – DGCS – DGESCO – mars 2015

AC: Comment le PIAL vous a-t-il été présenté, quand? A-t-on fait appel d'emblée à votre expertise?

DR: Les PIAL nous ont été présentés réellement en janvier 2019, lors des premiers échanges avec les IEN ASH. Une référente PIAL départementale a été nommée très rapidement et a pris en charge la coordination des actions de mise en place des pôles inclusifs d'accompagnement localisés, « renforcés » ou non. Les chefs d'établissement ont ensuite été réunis pour présentation du projet et ouverture des premiers PIAL expérimentaux. Nous avons été immédiatement sollicités pour notre expertise par rapport à l'accompagnement de nos SESSAD et nos unités d'enseignement.

AC: Avez-vous accepté d'y entrer facilement? Y étiez-vous favorable? Pourquoi?

DR: Oui, nous avons rapidement répondu aux sollicitations de l'inspection académique et nous y étions très favorables, pour plusieurs raisons. Nous y voyons un double intérêt. D'abord permettre à certains enfants de rester insérés dans le système scolaire, c'est indispensable. Ensuite, une occasion supplémentaire de collaboration entre les services médico-sociaux et l'Éducation nationale, entre les éducateurs et enseignants spécialisés et les professeurs. Nous espérons un renforcement mutuel de nos compétences dans le domaine du traitement de la grande difficulté scolaire et de la prise en charge du handicap. La problématique sera de répondre de manière plus pertinente à la logique de l'école inclusive que nous défendons depuis longtemps. Les équipes médico-sociales vont venir en appui des équipes pédagogiques. Nous espérons que cette expertise croisée va permettre aux enseignants de renforcer leur connaissance et leur repérage des troubles. Le secteur médico-social est rompu dans le domaine des objectifs de scolarisation à fixer pour tous les enfants (deux-trois, maximum, c'est ce qui nous semble le plus pertinent). Ces objectifs doivent être adaptés aux troubles de l'enfant concerné, et ce n'est qu'en fixant des objectifs pertinents, raisonnables et réalisables sur le long terme, que nous pourrions, comme le demandent les textes liés au PIAL, approcher l'autonomie de l'élève. Je suis persuadé que les enseignants ont à y gagner dans cette

approche à laquelle nous sommes depuis longtemps habitués. De notre côté, la connaissance que les professeurs ont des élèves est précieuse pour éclairer nos parcours de soins. Une collaboration efficace m'apparaît comme un levier essentiel pour faire progresser ces élèves.

Aujourd'hui, enfin, presque quinze ans après la loi de 2005, trois mondes commencent réellement à se parler: le médico-social, l'Éducation nationale et la psychiatrie. Le problème, c'est que depuis quinze ans, chacun des trois fait ce qu'il peut pour répondre aux besoins des élèves. Nous parlons de la même chose, mais pas avec le même langage, nous avons chacun nos propres sigles, pas toujours compréhensibles pour le commun des mortels, ni même par des professionnels autres de l'enfance... J'espère que les rencontres occasionnées par les PIAL permettront à ces trois mondes de se rencontrer véritablement autour d'une table, d'utiliser un vocabulaire commun, pour un partage des compétences au plus pur bénéfice des élèves. La complémentarité entre les soins et l'expertise pédagogique des enseignants est primordiale, et apportera, j'en suis persuadé, à l'ensemble des élèves en situation de handicap ou, bien plus large, à tous les élèves à besoins particuliers.

Les résultats de la dernière enquête PISA ouvrent des pistes sur la collaboration entre l'Éducation nationale et les services de soins: au Portugal, les analystes de l'OCDE évoquent comme facteurs de réussite un partenariat renforcé entre les écoles et les acteurs sociaux. Les éducateurs peuvent être présents en cours pour aider les professeurs. L'ouverture de l'école sur le monde extérieur et la collaboration dans les soins avec les acteurs médicaux semblent être des facteurs de progression du système scolaire dans son ensemble. C'est une piste que les PIAL et l'accompagnement autour des PIAL vont permettre de creuser davantage.

AC: Que pensez-vous de la circulaire du 6 juin 2019 sur école inclusive, priorité ministérielle depuis la rentrée?

DR: Sur le principe, nous ne pouvons qu'être en accord avec ce que le ministre a proposé dans sa circulaire sur l'école inclusive. Cependant, la question des

moyens sera essentielle pour la réussite des objectifs fixés. Quels moyens humains et financiers le ministère sera-t-il capable de mettre sur la table? Quels moyens matériels? Quelles salles adaptées à l'accueil du handicap? Un collège, lieu de vie, a-t-il été pensé pour qu'un enfant avec ses particularités puisse y vivre? Vouloir est une chose, pouvoir faire en est une autre. C'est une belle circulaire, mais qui n'a pas été suivie de moyens suffisants ni d'effets pour l'instant.

Ce qu'il manque également, c'est une réflexion de fond sur les objectifs que l'on fixe à l'école inclusive. S'il s'agit de scolariser tous les élèves et les faire réussir à égalité avec tous les autres, c'est perdu d'avance, nous ne disposerons jamais des moyens nécessaires. S'il s'agit de faire vivre les enfants en situation de handicap avec les autres, pour apprendre avec des objectifs adaptés alors là nous avons des chances de réussir. Il ne faut leurrer ni les enfants ni les familles.

AC: Comment avez-vous travaillé avec l'inspection académique pour mettre en place les PIAL? Avez-vous pu faire entendre votre voix et faire des propositions concrètes? Exemple: qu'en est-il des équipes mobiles dans votre département?

DR: La circulaire de juin 2019 prévoit la création d'équipes mobiles dont le but est d'apporter une aide et une expertise aux établissements. Certaines existent d'ores et déjà et ont commencé à travailler avec les enseignants. Mais la situation est très diverse d'une Agence régionale de santé à l'autre. Les moyens aussi sont très variables. L'Oise a disposé d'un volant d'environ 60 000 euros pour la mise en place de cette équipe mobile, Strasbourg ou le Doubs, presque le double. Leur mission principale est de venir en appui des équipes pédagogiques, mais dans certains départements, on ne sait pas encore comment elles seront composées et comment elles seront sollicitées. Pour nous, nous devrions avoir la possibilité d'y investir un ETP et demi d'éducateur, plus un temps d'ergothérapie. Cela permettra, notamment pour les dys, de former les équipes aux outils, à la prise en charge et aux adaptations.

AC: Quel sera le rôle concret de votre IME et le vôtre dans le cadre du PIAL? Comment vous positionnez-vous?

DR: La question que je me pose est plutôt de savoir comment nous allons réussir à mobiliser les équipes mobiles et à nous acculturer les uns par rapport aux autres. Je crois que l'enjeu essentiel est là.

L'équipe mobile va intervenir sur les situations de certains jeunes, et former les enseignants, qui à leur tour formeront les éducateurs. C'est une dynamique très intéressante qui va se créer. Nous allons pouvoir partager mutuellement des interrogations capitales: comment aborder la difficulté? Comment fait-on passer les enseignements auprès des jeunes en difficultés? Quel rapport au savoir? Comment répondre aux besoins particuliers de jeunes de plus en plus nombreux? Nous sommes au tout début d'un dialogue profitable. J'ose dire que les PIAL qui vont le mieux réussir à aider les élèves seront ceux qui vont aller le plus loin possible dans ces échanges, cette acculturation dans le suivi des élèves.

AC: Selon vous, M. Ragueneau, quel est le rôle de l'ARS dans la question des PIAL ?

DR: L'Agence régionale de santé va financer les équipes mobiles. Il existe un comité technique départemental qui se réunit deux fois par an, on y présente des statistiques concernant la situation des élèves handicapés, avec des représentants du secteur médico-social. Là aussi, il y aurait des pistes à creuser.

AC: Autres aspects ou questions que j'aurais pu oublier?

DR: Au-delà du pilotage des AESH dans le cadre du PIAL, il faudra libérer des enseignants pour travailler avec les équipes mobiles. Ces EM vont suivre les élèves, mais il faudra leur donner du temps pour se former avec les enseignants. La question du temps sera primordiale dans la réussite des PIAL. J'ai peur aussi que ce dispositif du PIAL n'ait été présenté et, encore plus, imposé, trop vite. Les chefs d'établissement n'ont pas eu le temps de s'en emparer et ils ont été débordés, comme trop souvent, par les questions techniques d'organisation. C'est dommage.

AC: Que diriez-vous aux chefs d'établissement pour les convaincre de l'intérêt des PIAL, au-delà des difficultés évoquées ?

DR: Les Unités d'enseignement et les unités localisées d'inclusion scolaire qui fonctionnent le mieux sont celles où les chefs d'établissement portent avec le plus de conviction la question de l'inclusion. Il en ira de même avec les PIAL. Pour conclure, je leur dirais qu'il faut savoir saisir cette chance que donneront une collaboration et un partage de compétences renforcés avec tous les services médico-sociaux. Nous cherchons depuis longtemps des réponses à la question de l'hétérogénéité scolaire, que nous n'arrivons plus à traiter tellement elle est devenue importante. Peut-être avons-nous là des leviers à ne pas manquer. Il faut que les chefs aident les enseignants à en voir l'intérêt.

AC: Merci M. Ragueneau. □

Article D312-10-13 du CASF, groupe technique de scolarisation des enfants handicapés modifié par le Décret n° 2016-1206 du 7 septembre 2016 - art. 1

Le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales et le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie, organisent un groupe technique départemental de suivi de la scolarisation des enfants, des adolescents ou des jeunes adultes handicapés qu'ils président conjointement. Ce groupe technique comprend des personnels des services déconcentrés des ministères chargés de l'éducation nationale et des personnes handicapées. À ce groupe de travail sont associés, autant que de besoin, des représentants d'autres ministères. Ce groupe technique est chargé du suivi, de la coordination et de l'amélioration de la scolarisation. À ce titre, il établit un état des moyens consacrés par les ministères à cette scolarisation et à son accompagnement, ainsi qu'une prévision de l'évolution de la population scolaire concernée. Il fait également le bilan des actions en matière de formation des personnels de chacun des ministères concernés dans ce domaine. Un rapport des travaux menés par ce groupe technique est présenté annuellement au conseil départemental et à l'inspection académique.